

LU 2017 05 29, À LA COMMISSION

2017 05 29

Bureau d'audience public sur l'environnement

A Lac Mégantic, après l'accident du 6 juillet 2013, la méthode choisie pour décontaminer tout le centre-ville, soit d'enlever les sols souillés par le pétrole et remplacer par du sable, rend le sol non conforme pour les voies ferrées.

La preuve, les 3 bâtiments construits sur blv. des Vétérans ont dû installer des pompes au sous-sol pour évacuer l'eau et le bâtiment qui se construit sur la rue Frontenac a un sous-sol de +/- 5'.

C'est le principe des vases communiquant. La majorité du centre-ville est gorgée d'eau.

Ex Si hier il y avait eu un déversement de pétrole dans la même courbe, non réparée, tout le pétrole hautement inflammable se serait réparti sous les rues, trottoirs et nouveaux bâtiments. Comme lors du déversement du 6 juillet 2013, le pétrole s'est propagé par les anciens tuyaux sous les bâtiments.

Actuellement il passe beaucoup de wagons de divers produits pétroliers.

Le sol du centre-ville n'a pas les qualités nécessaires pour passer les tests de l'environnement.

Les voies ferrées doivent être retirées de cette zone sablonneuse.

Par contre les environs du tracé de la voie de contournement au parc industriel est majoritairement de la glaise. De plus, les courbes dangereuses auront été éliminées rendant les déraillements peu probables.

M le commissaire, les compagnies de chemin de fer désirent augmenter le trafic de matières dangereuses. Nos gouvernements ont le devoir de s'assurer que cela soit fait sécuritairement.

En commençant par Lac Mégantic, à cause de la forte pente de la voie ferrée et des nombreuses courbes dangereuses, il faut aussi corriger d'autres endroits au Qc et au Canada.

Je crois que le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et l'industrie ferroviaire doivent y participer

Bernard Boulet

Marston QC

G0Y1G0